

SICTOM

VELAY PILAT

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 04 décembre à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Velay Pilat, légalement convoqués se sont réunis, au gîte les quatre saisons à Saint-Régis-du-Coin, sous la présidence de Monsieur Frédéric GIRODET.

Date de la convocation : 28 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 48

Nombre de membres présents : 26

Nombre de pouvoirs : 1

Présents :

CC Loire Semène : Philippe GINET (représentant Anne-Sophie BREYSSE), Guy ESCOFFIER, Bernard COLLIN, Frédéric GIRODET, Joseph BUGNAZET, Elisabeth ROYON, Yves BOMPUIS (représentant Edwige ODIN)

CC des Monts du Pilat : Didier PINOT, Sabine PARAT-MANZI, Caroline BERGERE, Pascal MARTEL, Stéphane EXBRAYAT, Michel CHARDON, Gilles MANCIER, Jean-Bernard FERNANDEZ, Lucile KROLL, Françoise DURIEU, Aurélie GRANGE, Nicolas JOURJON, Denis THOUMY, Isabelle BAAS, Paul THIOLLIERE, Gérard LINOSSIER, Bernadette CORTIAL, Michel MONTEUX, Sébastien LE GRIS

CC du Pays de Montfaucon :

Absents et ont donné pouvoir :

CC du Pays de Montfaucon :

Jean Michel POINAS donne pouvoir à Elisabeth ROYON

Absents excusés :

CC Loire Semène : Bernard BOURGIE, Elisabeth MOULIN, Fabrice TENDILLE, Patrice FRANC, Nadia ADJERIOU, Daniel DURIEUX, Anne-Sophie BREYSSE, Christian BLACHON, Edwige ODIN

CC des Monts du Pilat : Madjid BRIBI, Emeline RAPAUD, Françoise LECORNU, Michel GONNET, Philippe LAGNIET, Sébastien GEORJON, Jean-Pierre BASTY, Monique MARQUET, Laurent PEREZ, Mireille TARDY, Danielle RANGER, Christian ROUCHOUZE, Raymonde DEYGAS

CC du Pays de Montfaucon : Nicolas PEYRARD, Jean-Michel POINAS

Participaient également : François SAUVIGNET, 1^{er} Adjoint de la commune de St Régis-du-Coin

Secrétaire de séance : Guy ESCOFFIER

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION N° 2024_04_06

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

VU le tableau actuel des effectifs du SICTOM VELAY PILAT ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Président propose à l'assemblée les modifications suivantes :

- Suppression d'un poste d'Agent Technique ;
- Suppression d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition de Monsieur le Président ;
- **DECIDE** la suppression d'un poste d'Adjoint Technique ;
- **DECIDE** la suppression d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} Classe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
SICTOM VELAY PILAT

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SICTOM VELAY PILAT

Monsieur le Président propose donc d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRE D'EMPLOI	GRADE	CAT.	EFFECTIF	EFFECTIF POURVU	TEMPS DE TRAVAIL	FONCTION
FILIERE ADMINISTRATIVE - TOTAL			5			
ATTACHE	Attaché	A	1	1 titulaire	35H	Directrice
REDACTEUR	Rédacteur	B	1	1 titulaire	35H	Gestionnaire RH / Finances
	Rédacteur	B	1	1 Non occupé	35H	Contrat de projet TI
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif	C	1	1 titulaire (80 %)	35H	Assistante administrative
	Adjoint Administratif	C	1	1 titulaire	35H	Chargé de communication / Assistant Technique
FILIERE TECHNIQUE - TOTAL			27			
TECHNICIEN	Technicien	B	1	1 titulaire	35H	Resp. D'Exploitation
	Technicien	B	1	1 CDD	35H	Resp. Des collectes
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C	13	6 titulaires	35H	6 Chauffeurs-Ripeurs
				2 Non occupés		2 Chauffeurs-Ripeurs
				4 Titulaires	35H	2 Ripeurs
				1 Non occupé	28H	1 Gardien de déchetterie
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	C	2	1 titulaire	35H	1 Gardien de déchetterie
				1 titulaire	35H	1 Chauffeur
	Adjoint technique	C	10	1 titulaire	35H	1 Chauffeur-Ripeur
				2 Non occupés		2 Chauffeurs-Ripeurs
				2 titulaires	35H	2 Ripeurs
				1 titulaire	26H	1 Gardien de déchetterie
2 CDD	35H	2 Chauffeurs-Ripeurs				
1 CDD (80 %)	30H	1 Agent d'accueil ISDND				
1 CDD	5H	1 Agent d'entretien				
TOTAL			32			

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité

- **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

A Saint-Just Malmont, pour copie conforme

Le Président,
Frédéric GIRODET

SICTOM VELAY-PILAT
13, route de l'Innovation
Z.I. La Garnasse - La Font du Loup
43240 SAINT JUST MALMONT
Tel : 04 77 35 69 64
email : accueil@sictomvelay-pilat.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du comité syndical, au recueil des actes administratifs, affichée et transmise au contrôle de légalité.

AR Prefecture

043-254300593-20241204-2024_04_06-DE
Reçu le 12/12/2024